



RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

**de la Zone Spéciale de Conservation
MOUN NÉ DE CAUTERETS, PIC DE CABALIROS**

**FR 7300923
Département des Hautes-Pyrénées**



Février 2011

**Document d'Objectifs
de la Zone Spéciale de Conservation
« Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros »
Site FR7300923**

« Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros »
Identifiant DOCOB098

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Validé en comité de pilotage le 27/10/2010

**Réalisé par la Communauté de Communes du Val d'Azun
et l'Office National des Forêts – Agence départementale
des Hautes-Pyrénées**



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT

ARRETE n° 2009238-23

Bureau de l'Environnement et du Tourisme

Composition du Comité de Pilotage
du Site NATURA 2000
n° FR 7300923
«MOUN NE de CAUTERETS, PIC de CABALIROS»

**LA PREFETE DES HAUTES-PYRENEES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le titre III, relatif au réseau Natura 2000, du livre IV du Code de l'Environnement et notamment l'article L. 414-2 ;

VU le décret n° 2008-457 du 15 mai 2008 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 4 mai 2007, portant désignation du site Natura 2000 Moun Né de Cauterets, pic de Cabaliros (zone spéciale de conservation),

VU l'acceptation de M. Pierre GERBET, Vice-président de la Communauté de communes du Val-d'Azun, pour assurer la présidence du comité local de pilotage et de suivi ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

Article 1^{er} : Est créée une instance de concertation, dénommée « Comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR7300923 «Moun Né de Cauterets, pic de Cabaliros », dont le rôle est d'élaborer les documents d'objectifs avec l'assistance d'un opérateur technique, ainsi que d'assurer le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre.

Article 2 : Le comité de pilotage du site « Moun Né de Cauterets, pic de Cabaliros », pourra décider de l'instauration de groupes de travail thématiques, en fonction des particularités propres au site.

Article 3 : La composition du comité de pilotage local est fixée comme suit :

1) En qualité de Président :

M. Pierre GERBET, Vice-président de la Communauté de communes du Val-d'Azun.

2) En qualité de représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des commissions syndicales :

Le Conseiller Régional désigné par le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées,
Le Conseiller Général du canton d'Argelès-Gazost,
Le Conseiller Général du canton d'Aucun,

Le Maire d'Arcizans-Avant,
Le Maire d'Arras-en-Lavedan,
Le Maire de Cauterets,
Le Maire d'Estaing,
Le Maire d'Arcizans-Dessus,
Le Maire de Gaillagos,
Le Maire de Bun,
Le Maire de Sireix,
Le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin,
Le Président de la Commission Syndicale Arras-Sireix,
Le Président du Syndicat à vocation multiple du Labat de Bun,
Le Président de la Communauté de Communes du Val d'Azun,
Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost,
Le Président du Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves,
Le Président du Syndicat Mixte de la Haute Vallée des Gaves,
ou leurs représentants respectifs.

3) En qualité de représentants des services de l'Etat :

La Sous Préfète d'Argelès-Gazost,
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
Le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture des Hautes-Pyrénées,
Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
Le Chef de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts,
Le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage,
Le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
Le Directeur du Parc national des Pyrénées,
ou leurs représentants respectifs.

4) En qualité de représentants des socio-professionnels, gestionnaires et usagers :

Le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées,
Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole du Canton d'Aucun,
Le Directeur du Groupement d'Exploitation Hydraulique EDF Adour et Gaves,
Le Directeur du Groupe d'Exploitation Transport Get-Béarn,
ou leurs représentants respectifs.

5) En qualité de représentants d'associations d'usagers, du milieu associatif, d'experts :

Le Président de la Fédération départementale de la chasse,
Le Président de la société de chasse Arras-Sireix,
Le Président de la société de chasse du Labat de Bun,
Le Président de la société de chasse d'Arcizans-Avant,
Le Président de la société de chasse de Cauterets,
Le Président d'UMINATE Hautes-Pyrénées,
La Présidente de l'association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen,
Le Représentant local de Nature Midi-Pyrénées,
Le Directeur du Conservatoire Botanique des Pyrénées,
Le Président du comité départemental de la Fédération française de montagne et d'escalade,

.../...

Le Président du comité départemental de la Fédération française des randonnées pédestres,
Le Délégué départemental du Club Alpin Français,
Le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
Le Président de l'AAPPMA du Val d'Azun,
Le Président de l'AAPPMA de Cauterets,
Le Président de l'AAPPMA du Lavedan,

ou leurs représentants respectifs.

6) En qualité de propriétaires et exploitants de biens ruraux :

Les représentants des communes ou structures intercommunales concernées, propriétaires à titre privé,

Deux représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux,

Le groupement pastoral d'Arras/Sireix,

Le groupement pastoral d'Arcizans-Avant,

Le groupement pastoral de Gaillagos,

Lesdits représentants pourront être issus des groupes de travail thématiques,

ou leurs représentants respectifs.

Article 4 :

Le Secrétaire Général, de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,

La Sous-Préfète d'Argelès-Gazost,

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

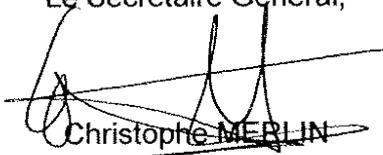
Le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture des Hautes-Pyrénées,

ou leurs représentants respectifs.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, et dont une copie sera adressée à chaque membre du comité de pilotage local.

Tarbes, le 26 AOUT 2009

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Christophe MERLIN

Avant-propos

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR7300923 « Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros » se présente sous forme de deux documents distincts :

↳ Le DOCUMENT DE SYNTHÈSE : il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site. Il présente les caractéristiques générales du site, décrit sous forme de fiches les habitats naturels et les habitats d'espèces, identifie les acteurs en présence, résume les enjeux et les stratégies de conservation, enfin il présente sous forme de fiches les actions à mettre en œuvre pour assurer la conservation des habitats et des espèces (description des mesures, indicateurs de suivi et estimation du coût des actions).

Le DOCUMENT DE SYNTHÈSE est diffusé auprès de tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>

↳ Le DOCUMENT DE COMPILATION : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de présenter de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le DOCUMENT DE COMPILATION comprend :

- le document de synthèse et ses annexes
- l'ensemble des éléments complémentaires listés ci-dessous :
 - * *Les compte rendus des travaux et réunions de concertation*
 - * *Tous les documents relatifs aux inventaires naturalistes et humains : relevés phytosociologiques, enquêtes agricoles ...etc.*
 - * *Les documents de communication produits*
 - * *Les études ou travaux complémentaires*

Le DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées à Toulouse, dans les services de la Préfecture des Hautes Pyrénées à Tarbes et à la Direction départementale des territoires des Hautes Pyrénées à Tarbes.

PREAMBULE

Le Réseau NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département ou d'un représentant des collectivités assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, ou d'un représentant des collectivités, les partenaires concernés par la gestion du site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Sommaire

Introduction	3
Inventaire et analyse de l'existant.....	5
1. Présentation générale du site	5
1.1. Localisation et contexte général.....	5
1.2. Périmètre du site	5
1.3. Caractéristiques physiques	5
1.3.1. Géologie, géomorphologie, pédologie	5
1.3.2. Hydrogéographie.....	6
1.3.3. Climat.....	7
1.3.4. Végétation	7
1.4. Principales activités présentes.....	9
1.4.1. L'activité agricole et pastorale.....	9
1.4.2. La fréquentation touristique et les loisirs sportifs	9
1.4.3. L'activité forestière.....	10
1.4.4. La chasse.....	10
1.4.5. La pêche	10
1.4.6. Autres activités (minières, industrielles...)	10
1.5. Statuts de protection, inventaires	10
1.5.1. Le Parc National des Pyrénées	10
1.5.2. Les Znieff	11
2. Diagnostic écologique.....	13
2.1. Liste des habitats et espèces cités dans le FSD	13
2.1.1. Les habitats naturels cités au FSD.....	13
2.1.2. Les espèces animales et végétales citées au FSD	14
2.2. Méthodologie générale et méthodologie de terrain	14
2.2.1. Organisation du travail pour la cartographie des habitats naturels	14
2.2.2. Organisation du travail pour la cartographie des habitats d'espèces	17
2.3. Résultats d'inventaires	17
2.3.1. Habitats naturels avec présentation synthétique	17
2.3.2. Faune avec présentation synthétique	23
2.3.3. Flore avec présentation synthétique	27
3. Diagnostic humain.....	29
3.1. Méthodologie utilisée	29
3.2. Historique du site.....	31
3.3. Les acteurs et les activités.....	32
3.3.1. Activité pastorale	32
3.3.2. Activité de tourisme et de pleine nature	51
3.3.3. Gestion forestière	54
3.3.4. Les conflits d'usages et les attentes des acteurs	57
3.3.5. Les projets en développement et impacts potentiels	58
3.3.6. Autre.....	59
Enjeux et objectifs de gestion.....	61
4. Définition des enjeux	61
4.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale.....	61
4.1.1. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	62
4.1.2. Menaces sur les habitats et les espèces	64
4.1.3. Enjeux écologiques identifiés	64

4.2.	Enjeux humains.....	65
4.3.	Synthèse	65
Les actions		73
5.	Le programme d'action	73
5.1.	Conditions de mise en œuvre de la Directive Habitats	73
5.1.1.	Le dispositif des MAE territorialisées (Contrats Natura 2000 pour les terres agricoles)	73
5.1.2.	Les Contrats Natura 2000 (hors surfaces agricoles)	75
5.1.3.	Autres mesures.....	75
5.1.4.	Travaux et projets	76
5.2.	Les financements mobilisables	77
5.2.1.	Le financement des contrats	77
5.2.2.	Les actions collectives et le suivi des mesures.....	77
5.3.	Fiches action	78
5.4.	Synthèse et calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions.....	123
5.5.	Charte Natura 2000.....	125
5.5.1.	Préambule	125
5.5.2.	Présentation du site.....	125
5.5.3.	Liste des recommandations	125
5.5.4.	Liste des engagements généraux.....	126
5.5.5.	Liste des engagements par milieux.....	127
5.5.6.	Liste des engagements « Habitats d'intérêt communautaire » localisés	128
5.5.7.	Principales informations réglementaires.....	129
5.5.8.	Avantages de l'adhésion à une charte natura 2000.....	130
Conclusion.....		133
Glossaire.....		135
Liste des sigles et abréviations.....		137
Bibliographie		139
Annexe		143
6.	Fiches Habitats.....	159
7.	Fiches Espèces.....	257
8.	Cahiers des charges des actions	283
8.1.	Cahiers des charges des actions agricoles.....	283
8.2.	Cahiers des charges des actions non agricoles.....	283
9.	Cartographie	291

Introduction

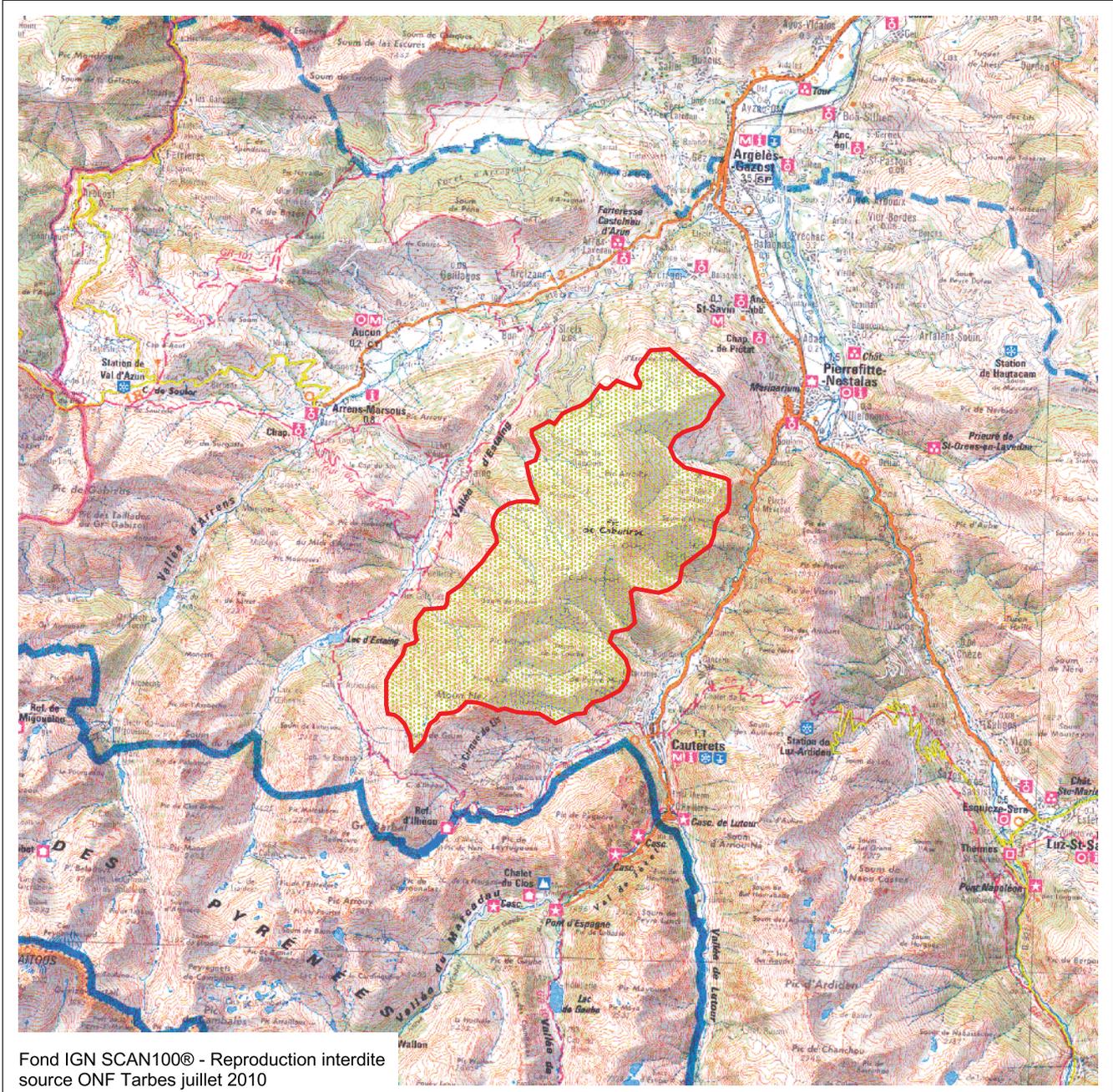
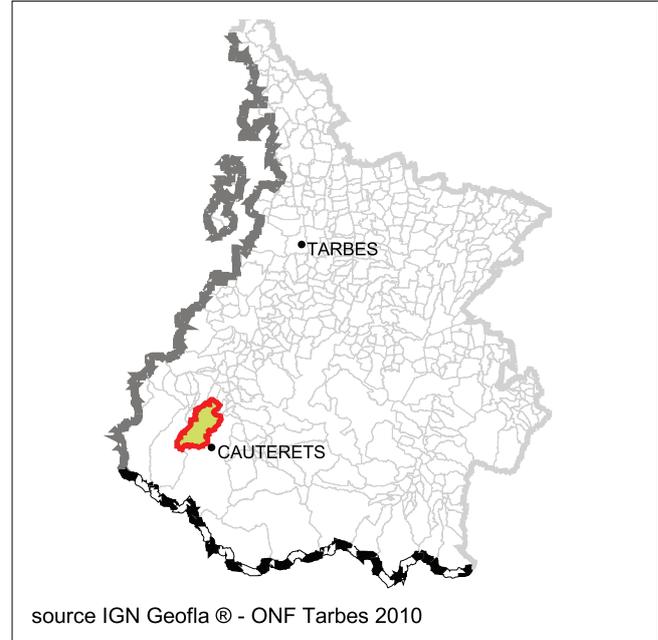
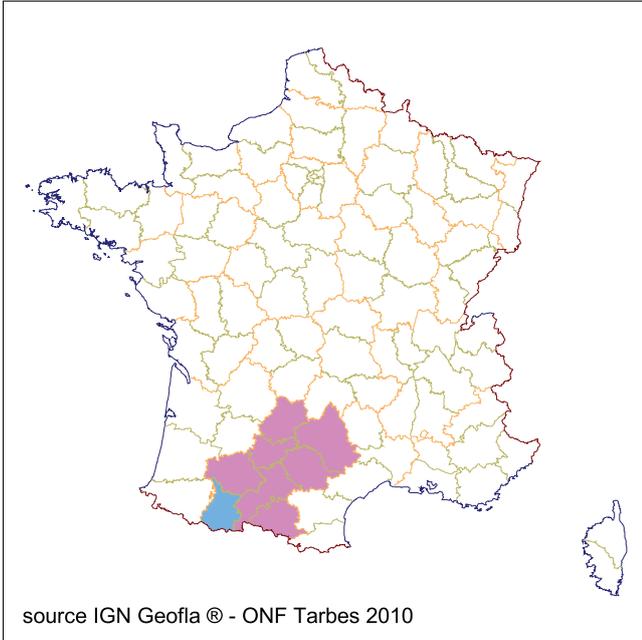
Le site Natura 2000 « Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros » FR 7300923 fait partie des sites proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 (ou Directive Habitats).

Il s'agit d'un site de 3711 ha qui s'étage de 1000 à 2724 mètres d'altitude sur les territoires administratifs des communes de Cauterets, Arras en Lavedan, Arcizans-Avant, et Estaing, et les territoires des propriétés collectives gérés par la Commission syndicale d'Arras Sireix, le SIVOM de La Bat de Bun, et la Commission Syndicale de la Vallée de Saint Savin.

La forte diversité et la complexité géologique, les pentes et les expositions variées ainsi que la longue histoire de l'occupation humaine expliquent la grande richesse en espèces observées. Les pelouses, les landes alpines et subalpines, ainsi que les falaises et les éboulis, occupent la majeure partie du site. Localement, quelques prairies et zones humides lui confèrent un intérêt particulier. Cette richesse en habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (DH) et en habitats d'espèces, justifie son classement en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats.

Outre son caractère naturel, ce site est le siège d'une activité pastorale ancienne et bien organisée, caractérisée par un usage différencié de l'espace fréquemment découpé en « quartiers » de pâturage. L'interdépendance de cette pratique avec les milieux est un facteur essentiel de compréhension de ces territoires d'altitude. Un travail en commun, entre les naturalistes et les professionnels du domaine agricole, semble aujourd'hui une nécessité afin de favoriser le maintien d'activités traditionnelles, garantes de la pérennité des habitats naturels et des espèces qui y sont associées.

Pour cela, la Communauté de Communes du Val d'Azun, désignée comme opérateur local, a été chargée, avec l'appui de l'Office National des Forêts, de l'élaboration du Document d'objectifs. Ce document rassemble l'ensemble des éléments qui ont permis d'aboutir à des propositions d'actions en vue de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». Il est basé sur une description précise des modalités d'exercice des différentes activités sur le site, ainsi que sur l'ensemble des inventaires naturalistes réalisés. Cette connaissance de base permet de mettre en évidence les enjeux de conservation des habitats et des espèces, pour aboutir à des propositions d'actions concrètes. Pour mener à bien ce travail, des groupes de travail et des entretiens individuels ont permis de construire une réflexion commune et partagée. En parallèle, un diagnostic pastoral a été réalisé par le GIP-CRPG, dans le but d'affiner les données pastorales, qui recourent l'essentiel des thématiques évoquées sur le site.



Inventaire et analyse de l'existant

1. Présentation générale du site

1.1. Localisation et contexte général

Le site Natura 2000 « Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros » N°FR300923 est située dans la partie centro occidentale de la Chaîne des Pyrénées, au sud ouest du département des Hautes Pyrénées (Région Midi Pyrénées) entre les vallées d'Estaing (Gave d'Estaing) et de Cauterets (Gave de Pau).

La surface officielle du site est de 3711 ha (Surface SIG du site : 3710,94 ha/ et 3693.0872 ha pour la surface SIG de la carte de habitats). Il s'étend sur les territoires administratifs des communes de Cauterets, Arras en Lavedan, Arcizans-Avant, et Estaing (Carte n°1 : Situation administrative), et les territoires des propriétés collectives gérés par la Commission syndicale d'Arras Sireix, le SIVOM de La Bat de Bun, et la Commission Syndicale de la Vallée de Saint Savin. Les territoires sont en majeure partie propriété des collectivités, avec quelques terrains privés sur la partie basse du site, en particulier sur les communes de Cauterets et d'Arcizans Avant (Carte n°2 : Statut foncier).

Les altitudes vont de 1000 à 2724 mètres pour son principal sommet, le Moun Né, et 2334 mètres pour le Pic de Cabaliros.

1.2. Périmètre du site

Le site est délimité à l'ouest par la vallée du Gave d'Estaing et à l'est par la vallée du Gave de Cauterets. Les deux versants est et ouest du site sont réunis par une ligne de crête centrale d'orientation nord-est / sud-ouest qui fait la jonction entre les principaux sommets du site, et démarre au nord par le Pic Arraillé (2018 m), pour terminer au sud par le Soum de Grum (2657 m), en passant par le Pic de Cabaliros (2334 m), Soum de Picarre (2301 m), Pic Wilson (2400 m), Pic de Liou (2565 m) et Moun Né (2724 m).

Au Nord, le site se termine par la chute des altitudes sur la commune d'Arcizans Avant qui délimite l'entrée dans la vallée d'Argelès Gazost, et au sud par le Cirque du Lys et le vallon d'Ilhéou-Barbat qui remonte depuis le Lac d'Estaing.

Les versants sont largement entaillés de vallons abrupts avec des pentes fortes à très fortes, en particulier sur la partie sud du site où le relief est très accentué tandis que la partie nord présente un relief plus modéré.

Le périmètre officiel du site n'est pas basé sur des limites naturelles ou administratives mais grossièrement sur la limite des propriétés collectives et calé sur les altitudes les plus fortes du massif du Cabaliros.

1.3. Caractéristiques physiques

1.3.1. Géologie, géomorphologie, pédologie

(Carte n°5 : Géologie d'après la Carte géologique de la France au 1/50000ème. Feuille Argelès-Gazost -XVI-47 - BRGM, 1998, Carte n°6 : Carte des phénomènes naturels)

Les reliefs sont issus des évènements des orogénèses hercynienne puis pyrénéenne, et l'actuelle organisation structurale du massif est un héritage de l'histoire géologique et climatique pyrénéenne, fortement marquée par les derniers épisodes glaciaires.

Cette importante dynamique glaciaire a creusé le paysage de nombreux cirques et vallées. Les phases de progression et de retrait des langues glaciaires ont conduit aux dépôts de nombreux blocs et matériaux morainiques, soliflués. L'empreinte des glaciers est également visible sur les cuvettes de surcreusement occupées par les lacs et alluvions, et sur les roches dites « moutonnées » (arrondies par le frottement), cannelées, striées par les mouvements et écoulements sous glaciaires. Par ailleurs, les phénomènes périglaciaires (gélifraction, solifluxion et cryoturbation), qui exercent leur activité tout au long de l'année, ainsi que les ravinements torrentiels sur les versants pentus (pluies et avalanches) définissent d'importants cônes d'éboulements, des faciès de pierriers, etc...

Le site s'étend essentiellement sur des terrains du Paléozoïque.

Schématiquement, la partie médiane jusqu'au nord du site correspond à l'aire anticlinale de Pierrefitte, terrains sédimentaires primaires constitués de :

- Schistes noirs du Silurien
- Quartzophyllades à intercalations volcaniques (de l'Ordovicien inférieur) représentées par des successions pélitiques et gréseuses à granoclassement et stratifications entrecroisées fréquentes
- Bancs et lits argilo-silteux alternant avec des grès quartzites
- Complexes volcano sédimentaires carbonatés représentés ici par des laves basaltiques et des calcaires à intercalations bréchiques.

Sur cet ensemble, ont été plaquées des formations morainiques correspondant à la période du maximum d'extension glaciaire et des formations fluvio-lacustres (cônes d'éboulis et d'avalanches) plus récentes.

Au sud, on trouve des terrains du Dévonien (pélites, grès et calcaires) ainsi que des schistes du Carbonifère.

Nature du matériau parental, pente et climat jouent un rôle essentiel dans l'évolution des sols. L'origine des matériaux (sédimentation détritique Ordovicienne, éboulis...) fournit de plus une mosaïque très fine et difficilement cartographiable.

On peut toutefois distinguer :

- Sur calcaires et brèches de l'Ordovicien supérieur : sols bruns eutrophes, bien alimentés en bases (Ca⁺⁺) et à structure stable ou rendzines. Le relief redressé de ces terrains peut en faire des sols très superficiels.
- Sur quartzo-phyllades de l'Ordovicien inférieur : les sols varient du sol brun acide au sol ocre podzolique sur des versants arrosés.
- Au niveau des zones d'altitude, les rankers alpins et pseudo alpins alternent avec les surfaces de roche nue.

Les variations de teneur en argile du matériau parental et les conditions microtopographiques influencent fortement l'évolution pédologique et ce sur de faibles distances.

1.3.2. Hydrogéographie

Les versants est et ouest du site alimentent les bassins versants des vallées du gave d'Estaing et de Cauterets, tous deux affluents du Gave de Pau.

Ces versants sont entaillés de sources qui alimentent de nombreux ruisselets, avec un réseau hydrographique principal limité mais de nombreux suintements localisés. Les cours d'eau principaux sont le ruisseau de Cinquet, le Ruisseau de Bourg Debat, le Ruisseau des Catarrabes, le Ruisseau de Banciole, le Ruisseau de Bergouey, et le Ruisseau d'Aumède.

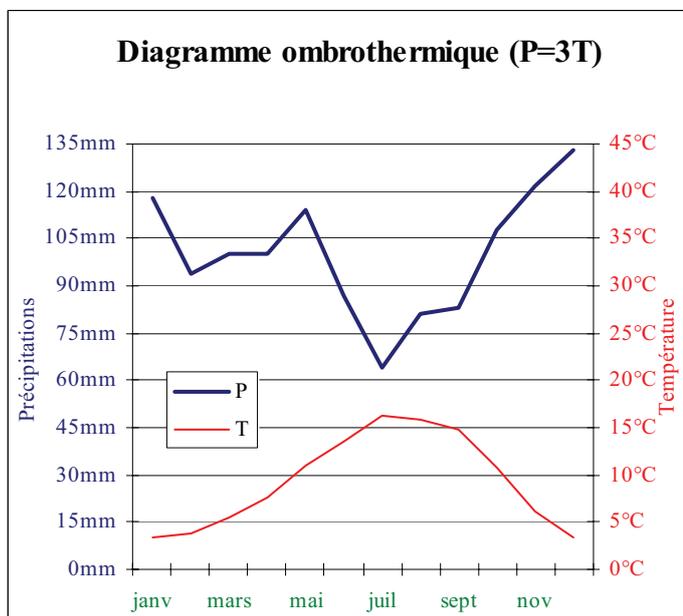
On trouve quelques laquets sur le site, dans le secteur du Cabaliros (Lac d'Anapéou) et du Moun Né (Etangs du Lians). L'origine de ces lacs est liée à l'activité érosive des glaciers sur les sols granitiques puis au réchauffement climatique Holocène, qui a libéré des espaces creux imperméables en aval de ces langues glaciaires. L'alimentation hydrique est essentiellement due aux précipitations et à la fonte des neiges.

1.3.3. Climat

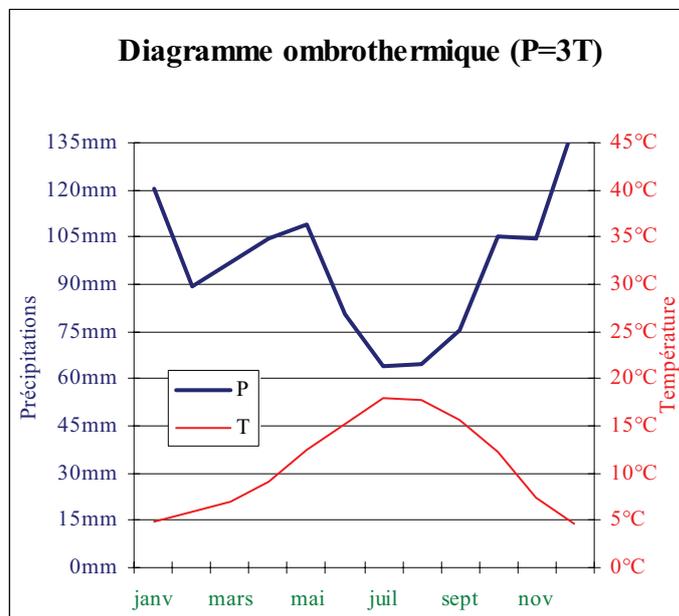
Les stations météo de référence les plus proches sont Cauterets (935m) et Argelès Gazost (420 m). Situé au carrefour bioclimatique entre les domaines biogéographiques alpins et atlantiques, le site connaît un climat de type montagnard océanique.

La saison de végétation s'étend de mai à octobre avec des précipitations annuelles de près de 1200 mm / an et un enneigement parfois abondant au – dessus de 1000 mètres d'altitude.

Les températures moyennes annuelles sont de l'ordre de 9 à 10°C avec un maximum thermique qui ne dépasse pas les 20 °C (Source des données : Metéo France – Période 1971 - 2000).



Station météorologique de Cauterets



Station météorologique d'Argelès Gazost

1.3.4. Végétation

(D'après DUPIAS, G., (1985). – Carte de la végétation de la France. Végétation des Pyrénées. Notice détaillée de la partie pyrénéenne des feuilles - 69 Bayonne – 70 Tarbes - 71 Toulouse - 72 Carcassonne – 76 Luz 77 Foix – 78 Perpignan. CNRS, 209 p.)

L'élévation en altitude est une cause de diminution de la température, d'augmentation du rayonnement solaire et de la période d'enneigement. L'orientation des versants est le facteur capital qui influence la durée de l'insolation. Cette variation des facteurs climatiques induit un étagement de la végétation qui peut être caractérisé par différents groupements floristiques (cortèges). La végétation est également influencée par la nature du substrat.

Etages et Séries de végétation (Carte de la végétation au 1/200 000 n°76 de Luz St Sauveur)

Les altitudes du site couvrent les étages montagnards, subalpins et alpins.

- Etage montagnard, de 800m à 1700m en exposition nord et de 1000m à 1900m en exposition sud : frais et humide, caractérisé par une forte nébulosité et une pluviosité importante.

◇ Série du hêtre et du sapin

C'est la série dominante en versant nord sur tous substrats et humus mésophile ou légèrement acide en sol profond. Elle est nettement hygrophile et à tendance océanique marquée. Le sapin peut y être prédominant, en particulier en versant nord et dans le haut des étages. Les forêts présentent une riche strate d'espèces herbacées (Aspérule odorante, Saxifrage hirsute et Scille lis jacinthe) ou de fougères sylvatiques.

Les landes proviennent de l'abandon de pâturages et cultures. Elles occupent également des versants rocheux à sols superficiels. Il s'agit essentiellement des callunaies, à genêt pileux ou à myrtille, avec le genévrier commun et des pelouses à Brachypode penné.

◇ Série mésophile acidiphile du hêtre

Elle est située dans la partie inférieure de l'étage montagnard (800 à 1400m). Les peuplements sont constitués de hêtres moins vigoureux que dans la série de la hêtraie sapinière. Les landes sont en général des sarothamniaies ou des landes à Fougère aigle. Les pelouses sont des brachypodiaies assez proches de celles de la série de la hêtraie sapinière mais enrichies en espèces acidiphiles. La callune y est toujours présente.

- Etage subalpin, de 1700 à 2200-2300m en exposition nord et de 1900m à 2400-2500m en exposition sud : caractérisé par une irradiation plus intense et un abaissement des températures, avec des précipitations en grande partie sous forme de neige.

◇ Série du pin à crochets et du rhododendron

C'est la série des versants en exposition nord, sur sol siliceux voire décalcifié. Elle se localise aux zones les plus humides et les plus enneigées, le plus souvent représentée par une strate arbustive dominante à Rhododendron ferrugineux, parfois clairsemée de pins à crochets, et de sorbier des oiseleurs. On y retrouve des groupements progressifs ou régressifs de landes denses à Rhododendron, climaciques lorsque les arbres ne peuvent s'installer du fait de conditions extrêmes, et des pelouses fermées à gispet, des nardaies entretenues par l'activité pastorale, ainsi que des éboulis.

◇ Les séries acidiphiles et calcicoles du pins à crochet, et du raisin d'ours :

Elles correspondent à la variante en versant sud et en fonction du type de sol, de la série précédente. Le raisin d'ours et le genévrier nain dominant la strate arbustive, avec une strate herbacée assez pauvre, et la présence de landes à Dryade à huit pétales sur sols calcaires.

Elles peuvent être associées à des pelouses ouvertes à gispet ou fétuque en panicule sur sols siliceux, à fétuque de Gautier et seslerie bleue sur sols calcaires, et des éboulis thermophiles.

- Etage alpin, de 2200-2300m à 2800m en exposition nord et de 2400-2500m à 3000m en exposition sud : caractérisé par des conditions d'irradiation, de température et d'enneigement très rudes pour la vie végétale, responsables de l'élimination des arbres arbustes et arbrisseaux dressés : froid très vif, contrastes thermiques et hydriques importants, précipitations importantes sous forme de neige, vents violents, radiation lumineuse intense, pauvreté des sols...

◇ Séries de l'alpin sur silice et calcaires :

Elles sont essentiellement composées de rochers et de pelouses.

1.4. Principales activités présentes

1.4.1. L'activité agricole et pastorale

L'agriculture de montagne est une agriculture pastorale qui utilise quasi exclusivement une ressource fourragère issue d'une végétation naturelle. La structuration des exploitations agricoles est donc fortement liée aux étages de végétation. Les modes de gestion des espaces agricoles sont le pâturage extensif adapté aux contraintes de la montagne (pacages intermédiaires et parcours d'estives) avec une organisation collective et une pratique de l'écobuage par endroits.

Le siège des exploitations est situé près des villages et dans les fonds de vallées. Les troupeaux y passent l'hiver dans des bâtiments abrités et approvisionnés en stocks fourragers.

Plus en altitude, la zone intermédiaire est utilisée en inter-saison (printemps, automne) et est constituée de prairies naturelles de fauche ou de pâturages. On y rencontre les granges où le foin est stocké et où les animaux sont abrités en cas d'intempéries. C'est un étage essentiel aux systèmes d'exploitation transhumants mais qui connaît une certaine déprise, notamment du fait des conditions d'exploitation difficiles pour les pratiques de fauche et de l'entretien des milieux (haies, rigoles). On y rencontre également des pacages communaux.

Enfin, la partie la plus altitudinale des landes et des pelouses est utilisée pour le pâturage d'été. C'est le secteur des estives. Des troupeaux de la plaine ou d'autres départements viennent compléter les effectifs valléens. Le bétail est ovin, bovin et équin, avec quelques caprins et une répartition qui varie en fonction de l'altitude, de la topographie et de la ressource fourragère. Les ovins sont majoritaires sur les plus hautes altitudes et les reliefs les plus accidentés. Le périmètre du site concerne quatre zones d'estive : Estibe, La Labasse /Laür /Bayelle, Coutres /Goury /Lis, et Port debat /Port dessus /Lachouse.

Les pâturages d'altitude représentent une ressource fourragère stratégique et indispensable pour les exploitations agricoles de montagne, où les animaux peuvent ainsi disposer une bonne partie de l'été d'une herbe jeune et de valeur nutritive satisfaisante, permettant de libérer les surfaces de fond de vallée pour constituer les stocks pour l'hiver.

L'activité pastorale, et les pratiques qui y sont associées (écobuages...), est ainsi la principale activité humaine qui façonne le paysage, même si un certain nombre de secteurs sont aujourd'hui marqués par la déprise agricole. Depuis des siècles, elle a contribué à l'évolution des paysages montagnards en modifiant les dynamiques végétales naturelles. De cette façon, l'enfrichement, le sous pâturage ou le sur pâturage, vont avoir des conséquences sur la présence, l'évolution et la conservation de nombreux habitats naturels de la haute montagne. Cette activité pastorale a des impacts différents en fonction des grands types de formations végétales : elle a peu de conséquences sur les milieux rocheux ou forestiers, alors qu'elle a une forte influence sur les pelouses, les landes et parfois les zones humides.

1.4.2. La fréquentation touristique et les loisirs sportifs

Les deux bassins versants du site, le val d'Azun et la Vallée de Cauterets bénéficient de l'attractivité touristiques de Lourdes, de la proximité de la zone centrale du Parc national des Pyrénées et des efforts de promotion des collectivités locales tant en période estivale qu'hivernale (stations de ski). Néanmoins, le site du Cabaliros reste un secteur très peu fréquenté si on le compare à d'autres sites proches, tels que Gavarnie ou Cauterets. Cette fréquentation touristique modeste peut s'expliquer par le fait qu'une partie du site est peu accessible, notamment les versants du Moun Né, dont les dénivelés sont importants et dont certains vallons ne font pas l'objet de balisages pour les randonneurs.

Les secteurs les plus fréquentés restent les versants du Cabaliros, dont les sentiers connaissent une certaine affluence l'été pour la randonnée pédestre, et l'hiver pour la pratique de la raquette et du ski de randonnée jusqu'au sommet du pic où la table d'orientation offre un panorama recherché sur les vallées. Le vol libre y est également pratiqué car les versants du Cabaliros constituent de bons sites

d'envol. Cette affluence reste cependant modeste et aura peu de conséquence sur la faune, la flore et les habitats naturels.

1.4.3. L'activité forestière

La majeure partie des surfaces forestières présentes sur le site relève du régime forestier. Il s'agit de la Forêt communale indivise d'Arcizans-Dessus, Bun, Estaing, Gaillagos, de la Forêt communale d'Arcizans Avant, de la Forêt communale indivise d'Arras Sireix, et de la Forêt syndicale de la Vallée de St Savin. Ces forêts sont peu accessibles, peu ou pas desservies, et sont en majeure partie peu exploitées voire laissées au repos.

Compte tenu du fait que seule une très faible partie de leur surface est concernée par le périmètre du site (partie sommitale, crêtes et lisières supérieures), on peut considérer que l'activité forestière est très faible sur le site.

1.4.4. La chasse

La chasse est pratiquée par les sociétés de chasse qui disposent du droit de chasse sur les territoires communaux par bail. Essentiellement recherchés, le sanglier et le chevreuil sont chassés en battue.

Les autres espèces chassables (petit gibier et gibier à plumes) sont également chassées de manière individuelle ou en petit groupe avec l'aide de chiens d'arrêts ou courants. L'Isard est également chassé en altitude.

1.4.5. La pêche

La pêche est pratiquée sur les affluents des gaves de Cauterets et d'Estaing, et gérées par l'AAPPMA du Gave d'Azun et l'AAPPMA Les Pêcheurs Cauterésiens. Les gaves concentrent la majeure partie des pratiquants et l'activité piscicole sur les hauteurs du site, bien que présente, est plus diffuse.

1.4.6. Autres activités (minières, industrielles...)

Une activité minière ancienne est localisée sur la partie nord du site (mines de plomb de la Montagne d'Arrouye, sur la Commune de Cauterets) avec les concessions minières de Pierrefitte, dont l'exploitation est aujourd'hui abandonnée.

1.5. Statuts de protection, inventaires

L'intérêt écologique, paysager et culturel du site a justifié son classement à divers titres d'inventaire et de protection. Les limites du site Natura 2000 se superposent et interceptent pour tout ou partie plusieurs périmètres préexistants (Carte n°3 et Carte n°4 : Zonages environnementaux).

1.5.1. Le Parc National des Pyrénées

(Source : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>)

A l'initiative de l'Etat, des territoires peuvent être classés en Parc national, lorsqu'un milieu naturel présente un intérêt particulier et qu'il importe de le préserver de toute dégradation. Ce classement est mis en place par décret, qui est pris au vu d'un dossier soumis à enquête publique. L'aménagement et la gestion des parcs nationaux sont confiés à un établissement public dont les administrations concernées,

les collectivités locales, les scientifiques et les professionnels du milieu naturel et du tourisme définissent les grandes orientations. La procédure de création des Parcs nationaux est définie par les articles L 331-1 et R 331.1 (et suivants) du Code de l'Environnement.

Créé en 1967, le parc national des Pyrénées comprend deux types de zones :

- Une zone "coeur" (ex zone centrale) qui fait l'objet d'une réglementation particulière visant à protéger la nature, les paysages et les sites, et à assurer une diversité biologique. Cette zone couvre 45 707 ha sur 15 communes dont 10 en Hautes Pyrénées.
- Une zone d'adhésion qui fait l'objet d'actions de mise en valeur et d'entretien de l'espace montagnard, de restauration du patrimoine bâti, d'aménagement des sites à forte fréquentation, d'appui au tourisme de découverte Cette zone couvre (en 2008) 206 352 ha sur 86 communes dont 56 en Hautes-Pyrénées. Le travail à venir d'élaboration de la charte définira les règles applicables à cette zone d'adhésion (ex zone périphérique) qui est en cours de redéfinition.

La totalité du site est située la Zone d'adhésion actuelle du Parc National des Pyrénées.

1.5.2. Les Znieff

(Source : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>)

Les ZNIEFF sont des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique. Elles concernent des secteurs de l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin qui sont intéressants pour la richesse de leurs écosystèmes et les espèces (végétales et animales) rares ou menacées qu'ils contiennent.

Lancé en 1982 à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement, l'inventaire des ZNIEFF a pour objectifs :

- Une meilleure connaissance des richesses écologiques, faunistiques et floristiques du patrimoine national
- Constituer une base scientifique majeure de la politique nationale de protection de la nature
- Disposer d'une base de connaissances accessibles à tous pour améliorer la prise en compte des espaces naturels dans les projets d'aménagement

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Le Site Natura 2000 est concerné par les inventaires des ZNIEFF de type 1 n° 730011451, 730011452, 730011453 et de type 2 n°730011624, qui soulignent l'intérêt floristique et faunistique de la vallée d'Estaing (Carte n°3 : Zonages environnementaux). Un programme de modernisation de l'inventaire ZNIEFF est en cours sur la région Midi-Pyrénées.

Classement	Code	Nom	Communes concernées
ZNIEFF de type 1	730011451	MOYENNE VALLEE D'ESTAING	Arras en Lavedan, Estaing
ZNIEFF de type 1	730011452	VALLON DU BARBAT ET SAPINIÈRE DE L'ESCALE	Estaing
ZNIEFF de type 1	730011453	VERSANT EST DU PIC DE CABALIROS ET DU MOUN NE	Arcizans-Avant, Cauterets, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Savin, Uz
ZNIEFF de type 2	730011624	MOYENNE VALLEE D'ARRENS ET D'ESTAING	Arcizans-Avant, Arcizans-Dessus, Arrens-Marsous, Aucun, Bun, Estaing, Gaillagos, Sireix.

Tableau 1: Types de Znieff présentes sur le site